

Ville de Vienne

Budget Primitif 2018

Note de synthèse

Conseil municipal du 06 février 2018

Le projet de budget 2018 de la Ville de Vienne reprend la ligne directrice issue des orientations budgétaires développées lors du Conseil municipal du 18 décembre dernier. **La Municipalité ne reviendra donc pas sur ses engagements malgré le contexte exogène à la fois contraignant et incertain pour les collectivités locales.**

La Municipalité poursuivra ses engagements : Plus de 40,5 M€ seront consacrés cette année encore au maintien d'un haut niveau de service public et 17,8 M€ seront investis sur l'ensemble du territoire.

La Municipalité préservera l'avenir de Vienne sur le plan financier : La ville de Vienne a fait face ces 5 dernières années à des contraintes fortes limitant ses marges de manœuvre financières en cumulant à la fois, en recettes, une forte diminution des concours de l'Etat et, en dépenses, une hausse du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) représentant une baisse globale de ses ressources de plus de 7,3 M€. C'est grâce aux efforts de gestion entrepris depuis 2014, à l'optimisation de ses ressources ainsi qu'à la gestion active de sa dette et de son patrimoine que la ville améliorera cette année encore son épargne brute et poursuivra son désendettement. **La stratégie financière décidée depuis 2014 permettra à la Municipalité de baisser les impôts cette année conformément à ses engagements pris sans compromettre les équilibres budgétaires et la situation financière de la collectivité.**

Pour 2018, le budget proposé au vote des élus est donc caractérisé par la volonté de la municipalité :

- de baisser de 29,55% à 28,80% le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'ensemble des contribuables soumis à cet impôt,
- d'améliorer son épargne brute de 100 000 € en fonctionnement conformément à la trajectoire pluriannuelle 2018-2020 présentée lors du dernier conseil municipal,
- de fixer l'emprunt d'équilibre à 3 M€, soit moins que le remboursement du capital de la dette,
- de poursuivre son programme d'investissement tout en continuant à se désendetter de près de 900 000 €, tous budgets confondus
- de préserver le soutien à la vie associative.

Par ailleurs, 2018 verra la ville prendre en charge la gestion des 2 centres sociaux situés à Estressin et l'Isle (ce transfert de gestion qui verra les dépenses et les recettes de la collectivité augmentées de 0,600 M€ environ sera neutre budgétairement) et la mise en place du forfait post stationnement (qui ne devrait pas entraîner de coûts supplémentaires à condition que les nouvelles dépenses liées au dispositif, estimées à 130 000 €, soient compensées en intégralité par des recettes supplémentaires issues du montant du forfait).

Elle devra, en outre, faire face à une hausse mécanique des dépenses de personnel et frais assimilés (chapitre 012) afin de tenir compte de la hausse du GVT, des recrutements 2017 dont les coûts en année pleine ont un impact cette année et de l'augmentation du régime indemnitaire d'un certain nombre d'agents.

Enfin, elle poursuivra ses investissements financés à près de 80% par ses fonds propres, en direction des espaces publics (3,5 M€), de la politique de l'eau (4 M€ dont la poursuite de la conduite d'eau principale), de la sécurité (1 M€ avec l'ouverture du centre de surveillance urbain et du programme de vidéo protection), de la culture (6,7 M€ dont l'ouverture de Proplan), de l'éducation (1,5 M€ dont le lancement de la rénovation de l'école maternelle du Quai Pasteur), du sport et de la vie associative (0,8 M€).

1) Les grands équilibres budgétaires 2017

1.1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1.1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La Ville de Vienne verra ses recettes réelles de fonctionnement augmenter de 1,2%. Elles s'élèveront à 39,6 M€ au BP 2018 contre 39,1 M€ au BP 2017, soit une hausse de près de 0,5 M€. Elles comprennent principalement :

- Les produits des services municipaux,
 - Les impôts et taxes
 - Les dotations, subventions et participations dont la DGF
- ✓ Produits des services : 5,9 M€ au BP 2018 contre 5,8 M€ au BP 2017 soit une augmentation de plus de 90 000 € (+1,5%)

Les produits des services intègrent à compter de 2018, le transfert de gestion des 2 centres sociaux Estressin et l'Isle.

Par ailleurs, l'évolution retenue du taux directeur des tarifs pour 2017 est de 1,1% conformément à la délibération du dernier Conseil municipal prise en la matière.

- ✓ Impôts et taxes : 22,4 M€ au BP 2018 contre 23,7 M€ au BP 2017 soit une baisse de 1,3 M€

La réforme de la taxe d'habitation décidée par l'Etat et la baisse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties décidée par la Municipalité entraîneront une baisse des ressources fiscales de la collectivité.

Les taux des impôts locaux s'établissent de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 19,66% (sur une nouvelle base d'imposition en baisse de 30%)
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,80%
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57,54%
- ✓ Dotations, subventions et participations : 10,6 M€ au BP 2018 contre 8,9 M€ au BP 2017 soit une hausse de 1,7 M€ (+ 19%)

En 2018, la DGF sera de 5,3 M€ mais la Ville devra faire face à une nouvelle baisse globale des fonds de concours de l'Etat (-0,1 M€). Compte tenu des baisses antérieures, la diminution de la DGF sera 2,2 M€ par rapport à 2013.

Par ailleurs, elle intègre des recettes nouvelles liées à la gestion des 2 centres sociaux (0,5 M€) et à la compensation de la réforme de la taxe d'habitation (1,1 M€) suite à la perte de ses ressources fiscales.

La Ville de Vienne doit poursuivre les efforts engagés afin de préserver ses marges de manœuvre indispensables à la réalisation de ses projets. Il est donc proposé de poursuivre en 2018 la maîtrise des dépenses. L'objectif est de poursuivre le cercle vertueux entamé en 2014 en améliorant l'autofinancement et, par voie de conséquence, en limitant le recours à l'emprunt afin de se désendetter.

1.1.2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

✓ Les dépenses de gestion courante

Il est proposé d'amplifier les efforts engagés en 2016 sur les principales dépenses de gestion courante. Elles s'élèvent à 32,7 M€ au BP 2018 contre 32,3 M€ au BP 2017. Cependant, hors intégration de la gestion des 2 centres sociaux, elles diminuent de près de 200 000 € (0,6%). Elles comportent :

- Les charges à caractère général (fluides, assurances, contrats d'entretien, charges liées à l'activité des services ...),
- Les charges de personnel,
- Les autres charges de gestion dans lesquelles sont incluses les subventions versées à des organismes extérieurs.

En 2018, **les dépenses à caractère général s'élèvent, hors gestion des 2 nouveaux centres de gestion, à 8,2 M€**, en baisse de 220 000 € par rapport au BP 2017 (- 2,7%).

Les dépenses à caractère général recouvrent la notion de dépenses liées à l'activité des services (fluides, télécommunication, alimentation, petit équipement, fournitures, prestations de service...).

Au-delà de la poursuite de réduction des coûts de structure liés à l'ensemble de son patrimoine (fluides et maintenance), l'objectif est d'améliorer l'organisation et la gestion des services publics rendus aux habitants de Vienne.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 4 M€ au BP 2018 en hausse par rapport au BP 2017.

Ces dépenses comportent notamment les subventions aux associations. En 2018, Vienne fait le choix d'amplifier son soutien aux associations et aux organismes divers en y consacrant 3,2 M€, seul poste de dépenses de fonctionnement en hausse en 2018 (+2,1%) après prise en compte du nouveau mode de gestion des centres sociaux.

Enfin, les charges de personnel n'augmenteront pas. Elles resteront stables (2,2 M€).

L'augmentation automatique du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), la revalorisation du régime indemnitaire pour un certain nombre d'agents seront donc financés par la suppression de postes liée essentiellement à des départs non remplacés.

✓ Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Pour la ville de Vienne, le FPIC **représentera un nouveau prélèvement sur ses ressources fiscales de 0,355 M€ en 2018 pesant fortement sur son budget de fonctionnement et obérant ses marges de manœuvres.**

✓ Les charges financières

Suite à la renégociation du dernier emprunt toxique en 2015, le passage d'un taux variable de plus de 10% selon les conditions du marché à un taux fixe de 3,6% et le versement par l'Etat du fonds de soutien pour un montant de 1,850 M€ sur 13 ans, permettent à la collectivité de diminuer ses charges financières et sécuriser à 100% sa dette. La charge nette diminue encore en 2018 :

- en recettes, le fonds de soutien accordé par l'Etat, suite à la renégociation de l'emprunt toxique, s'élèvera à 142 459 € par an conformément à la convention signée en septembre dernier,
- en dépenses, le remboursement des intérêts de la dette actuelle passera de 1,2 M€ en 2017 à 1,1 M€ en 2018.

La ville de Vienne renforcera encore cette année son épargne brute dégagée de la section de fonctionnement (+ 100 000 €) pour financer ses investissements. Elle s'établit à 2,6 M€ au BP 2018. Avec la reprise anticipée des résultats 2017, l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement atteint près de 7,4 M€ au BP 2018.

1.2) SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1.1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Au BP 2018, les recettes réelles d'investissement s'établissent à plus de 10 M€, principalement issues des éléments suivants :

- ✓ Fonds propres : 1,850 M€ (FCTVA et taxe d'aménagement)
- ✓ Amendes de police : 0,800 M€
- ✓ Produits des cessions : 1 M€
- ✓ Subvention d'investissement : 3,4 M€ finançant près de 25% l'ensemble du programme de dépenses d'équipement en 2018
- ✓ Emprunt d'équilibre : 3 M€

2.1.2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Au BP 2018, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 17,5 M€ affectées principalement :

- ✓ Remboursement du capital de la dette : 3,650 M€

En affectant 3,650 M€ au remboursement du capital de la dette, la ville de Vienne se désendettera à la fin de l'année 2018 de 650 000 € au budget principal et de 900 000 € tous budgets confondus.

- ✓ Dépenses d'équipements : 13,8 M€ au budget principal et 4 M€ au budget services des eaux **soit 17,8 M€ investis en 2018 sur notre territoire**

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, 2018 verra la réalisation d'opérations importantes qui seront financées principalement par les efforts de gestion engagés depuis 2014 au sein de la collectivité et par les subventions obtenues auprès des différents partenaires extérieurs. Cela représente près de 90% du financement de ses investissements.

C'est ainsi que les principaux projets engagés en 2018 seront tous co-financés, en moyenne à 25%, et jusqu'à à 80% du coût hors taxe pour certaines opérations, réduisant ainsi, de manière significative, la charge financière de la ville.

Les principales opérations concernent les espaces publics (voirie, espaces verts), le secteur de la culture et du patrimoine, les écoles, le domaine sportif et associatif ainsi que la sécurité et la tranquillité publiques.

Plus de 2 M€ seront affectés au renouvellement du patrimoine de la Ville et plus de 15 M€ à des opérations nouvelles.

Par ailleurs, 2018 verra la poursuite des travaux de la conduite Bonna gérée en AP/CP (7,4 M€), des travaux de télégestion et de renouvellement des réseaux (0,8 M€) inscrits au budget annexe du service des eaux. Ces programmes de travaux sont financés par les ressources propres dégagées chaque année par la section d'exploitation du budget de l'eau (20%) et par l'Agence de l'eau (80%) et donc sans emprunts nouveaux.

2) Les principales actions 2018 relevant des 150 propositions du projet municipal

Conformément aux engagements de la municipalité, il est proposé de mener en priorité les actions suivantes :

Pour une ville plus dynamique et accessible

➤ Le développement urbain :

Un programme de travaux ambitieux en 2018 afin d'améliorer l'attractivité de Vienne :

- Lancement des marchés de travaux pour l'aménagement partie Sud du Cours Brillier en lien avec la création d'un site propre aux bus (200 000 €)
- Attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Jardin de Cybèle
- Poursuite des études et des travaux de requalification du site Proplan (2,9 M€) en un centre culturel pour accueillir un nouveau Musée de la Draperie et une bibliothèque de quartier pour la vallée de Gère
- Accompagnement des travaux de création de la voie verte sur les quais.

➤ L'accessibilité :

- Déploiement de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) avec les travaux d'accessibilité traités simultanément dans les opérations programmées (école Quai Pasteur, Proplan,...). En 2017, les extérieurs, cours et accès de l'école Jean Rostand ont été réalisés, l'école Claude Bernard a été complètement traitée ainsi que la salle du patrimoine. En 2018 est notamment prévue l'école George Sand et Jean Rostand en plus des autres opérations programmées.
- Définition et travaux en lien avec Vienne Condrieu Agglomération sur les points d'arrêt des bus, sur les aménagements autour des conteneurs enterrés (150 000 €).

➤ Rayonnement économique et culturel - Plan Patrimoine :

- Le renouvellement de la convention Plan Patrimoine à hauteur de 4 000 000 € financée à 75% par l'Etat, la Région et le Département est prévu en 2018. Les projets du Plan Patrimoine concernent la valorisation patrimoniale du théâtre antique, la restauration de la façade occidentale sur Rhône de l'ancienne cathédrale Saint-Maurice, la sauvegarde/valorisation de l'Odéon

- Ouverture et exploitation de la salle du Manège
- Acquisitions foncières et études préalables pour le musée d'histoire de la ville de Vienne (500 000 €)
- Développement de la Foire de Vienne visant à créer un évènement phare pour l'animation de la Ville, pour la promotion du commerce viennois et la valorisation des savoirs faire locaux (gastronomie,...)
- Soutien et renforcement de l'attractivité commerciale par la présence d'un manager du centre-ville pour fédérer les acteurs publics et privés et redynamiser le centre-ville. Il accompagne les commerçants locaux dans l'élaboration de leurs projets.

➤ **Autres travaux :**

- Investissements récurrents, entretien et renouvellement des bâtiments, du parc automobile et informatique (2 M€)

Pour une ville plus harmonieuse et épanouie

- L'éducation avec ses 18 écoles, (8 maternelles, 6 élémentaires et 4 groupes scolaires) qui accueillent 2484 élèves en 2017-2018. En 2018, la ville mènera un travail d'organisation et de structuration de l'offre éducative dans le cadre de la rédaction du nouveau Projet Educatif Territorial avec notamment la reprise des deux centres sociaux supplémentaires, la mise en place de dispositifs de soutien scolaire par des jeunes étudiants (BIJ), et la concertation sur l'organisation des rythmes scolaires.

Par ailleurs, le plan de travaux de rénovation énergétique des bâtiments sera prolongé en 2018 avec les travaux d'isolation par l'extérieur sur l'école Pierre et Marie Curie séquencés sur plusieurs années vont débuter (0,200 M€). Enfin, la rénovation de l'école Quai Pasteur sera lancée (3,4 M€ dont 720 000 € en 2018)

- Axée sur le thème « Pour une ville plus harmonieuse et épanouie », la célébration du 25^{ème} anniversaire de jumelage avec la Ville de Goris en Arménie et le 15^{ème} de la coopération décentralisée marquera 2018. L'exposition photographique « Trois regards sur l'Arménie d'aujourd'hui » sera l'élément clé de cette célébration, mais également des visites guidées de l'exposition, différents stages et ateliers pour enfants et adultes, projections de films, animations artistiques et pédagogiques, dégustations, enrichiront cette exposition en associant de nombreux partenaires viennois pour proposer deux mois autour de l'Arménie.

L'année 2018 marquera également le 60^{ème} anniversaire du partenariat avec Esslingen en Allemagne, ainsi, des manifestations organisées par la Ville de Vienne, mais surtout par de nombreux partenaires locaux, ponctueront l'actualité viennoise et celle à Esslingen, notamment, avec l'organisation d'un « Village allemand » lors de la Foire de Vienne. Enfin, dans le cadre de la réciprocité, elle accueillera 3 jeunes en service civique au sein des services municipaux (Médiathèque et Espaces verts) et du CCAS. Dans le même cadre et pour la 11^{ème} année, un jeune en Service volontaire européen est accueilli au sein de la Ville de Vienne pour une durée de 10 mois.

➤ **Les associations**

- Dans un contexte de baisse des ressources, la ville fait le choix de renforcer son soutien aux associations. En effet, les associations constituent un tissu social riche et dynamique. En partenariat avec l'Office Municipal des Sports, des formations sur les thèmes règlementaires et financiers seront mises en place en 2018 à l'attention des dirigeants associatifs. Par ailleurs, la ville poursuivra l'accompagnement des associations à la réalisation et à la conception de projets. Ainsi, le matériel et les locaux sont mis à disposition gracieusement.
- Amélioration du gymnase Georges Brun (accessibilité, sols sportifs) : 200 000 €TTC.
- Les bénévoles associatifs seront mis à l'honneur par la soirée des bénévoles et la remise de trophées sportifs.
- Enfin, la collectivité poursuivra son soutien à l'animation de la ville et de sa richesse culturelle par l'appui :
 - financier et technique important au festival de Jazz avec une participation majoritaire aux ressources du Théâtre de Vienne, aux Musées de Vienne.
 - à la pratique sportive et particulièrement à destination du handisport
- Poursuite de la modernisation du stade Etcheberry

➤ **Le soutien à la jeunesse et le lien social**

- Le passeport culturel mis en place à la rentrée scolaire 2016 a permis, sur l'ensemble de l'année scolaire 2016-2017, l'accueil de 210 classes des écoles maternelles et primaires, soit environ 5 200 élèves. L'action sera consolidée en 2018.
- Avec la reprise des 2 centres sociaux Estressin et l'Isle, la gestion des 4 établissements sera uniformisée. La ville poursuivra son soutien aux associations d'éducation populaires, maintiendra les activités du Bureau Information Jeunesse (guide de l'étudiant, ciné été, forum jobs d'été, ...).
- Parmi les autres actions prévues en 2018 :
 - Travaux sur les aires de jeu et aménagement d'espaces sportifs de proximité dans les quartiers (270 000 €)
 - Rénovation du skate parc (130 000 €)
 - Lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une salle des fêtes familiales de 200 places à Gémens

➤ **La tranquillité publique :**

- Aménagement du Centre de Supervision Urbain et Développement avec le système de vidéoprotection
- Déploiement de caméras de vidéoprotection

➤ **Le développement durable :**

- Plan climat en lien avec Advivo et Vienne Condrieu Agglomération
- Poursuite de la rationalisation du parc automobile de la collectivité, promotion du covoiturage, mutualisation des véhicules entre plusieurs services et incitation aux déplacements en vélo et acquisition de véhicule électrique
- Renouvellement avec Advivo, Vienne Condrieu Agglomération et la C.C.I. du service d'auto-partage (6 véhicules en libre-service pour les agents et les Viennois en ville)
- Travaux de renouvellement de l'éclairage public (460 000 €) avec la mise en place de LED représentant une consommation d'énergie diminuée de 50%
- Avancement des études pour la production d'hydroélectricité grâce à des micro-turbines sur la Gère
- Préservation de la ressource en eau au travers des actions retracées dans le budget annexe : mise en œuvre du schéma directeur dans le but de réduire les fuites et d'installer un outil d'aide au pilotage des consommations (télégestion) et renouvellement des compteurs avec installation de têtes émettrices permettant la mise en place de la télégestion

Pour une ville plus solidaire

➤ **L'action sociale :**

La Ville de Vienne verse chaque année une subvention de fonctionnement au CCAS afin de soutenir les différentes actions en direction des personnes âgées et des populations fragiles.

En 2018, le montant de la subvention accordée sera maintenu à plus de 1,3M€.

Diverses actions sont portées tout au long de l'année pour accompagner et impliquer nos aînés (repas des séniors, colis de Noël, salon des séniors,) et soutenir les personnes fragilisées (Handibus, aide sociale et d'insertion et hébergement).

SSIAD/ESAD : 50 places financées par l'Agence Régionales de Santé, un projet d'extension de 5 places supplémentaires est en cours d'instruction par l'ARS.

Conclusion

Malgré les décisions de l'Etat qui rendent plus difficiles la tenue des équilibres budgétaires et compromettent l'autonomie financière des collectivités territoriales, les propositions relevant du budget 2018 confirment la volonté de la Municipalité de tenir ses engagements : elle fait le choix de poursuivre la réalisation des 150 propositions d'ici la fin du mandat tout en préservant son avenir sur le plan financier.

De surcroît, elle mettra en œuvre une baisse significative de la taxe foncière. Ainsi, avec cette baisse conjuguée à la diminution du prix de l'eau, c'est un million d'euros qui sera restitué aux viennois dans les 3 ans à venir.